

COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES
DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4
102 Bd Boulevard Carl-Vogt | CH-1205 Genève
Tél. 022 379 87 99
E-mail : taxesfixes@unige.ch

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2022

Présent.e.s : Nelson Amici, Gerd Rothenberg, Rosalie Bouhet, Nicolas Rault, Irène Courtin
; Christopher Horta et Mara Gómez.

Excusé.e.x :

PV : Mara Gómez et Christopher Horta.

18h15 ADEPSY

*Table ronde interactive de prévention du suicide.
Aurélie & Kishen*

L'ADEPSY, suite à l'enquête auprès des étudiant.e.x.s au sujet de leur santé mentale, souhaite organiser une pièce de théâtre et une table ronde interactive qui aura pour but de sensibiliser et de faire de la prévention sur la thématique du suicide auprès des étudiant.e.x.s. La pièce de théâtre mettra en scène de jeune.x.s comédien.ne.x.s qui interagiront avec le public. La table ronde, quant à elle, créera un espace permettant d'aborder les idées reçues à propos du suicide, mais aussi les différentes ressources d'aides disponibles à l'UNIGE et plus généralement Genève. Des stands seront également tenus en fin d'évènement pour mettre à disposition de la documentation du Pôle Santé Social.

Cet événement sera produit en collaboration avec l'association Stop Suicide et aura lieu le mercredi 27 avril, à Uni Dufour.

La demande comprend des frais de défraiement des acteurs (CHF 3'000.-), de défraiement des ingénieurs son (CHF 200.-), défraiement pour l'écriture de la pièce (CHF 300.-), de défraiement des nouveaux actrices (CHF 250.-), des frais de salaire et d'organisation et de coordination (CHF 250.-), des frais de déplacement (pas de devis), des frais de catering (pas de devis), des frais de location de salle (pas de devis) et des frais de gardiennage (CHF 660.-). L'ADEPSY demande une participation de 50% à la CGTF pour ces frais.

La demande de subvention s'élève à CHF 2'330.-.

Décision : la subvention est suspendue.

La Commission n'a pas pour pratique de financer les projets associatifs en fonction d'un pourcentage budgétaire, mais en fonction des devis présentés pour chaque poste de dépenses budgétaires. Concernant la demande de l'ADEPSY, de nombreux devis sont manquants, ne permettant pas à la Commission de statuer sur la pertinence des montants budgétisés.

De plus, la Commission met également en avant le fait que lorsqu'une division de l'Université bénéficie directement du projet associatif, en l'occurrence le Pôle Santé Social, la Commission attend de cette entité qu'elle soutienne financièrement le projet, conformément à l'art. 18 de son Règlement.

Finalement, la Commission rend l'association attentive qu'elle ne finance pas les salaires, ou tout autre travail pouvant être effectué à titre bénévole, conformément à l'art. 24 de son Règlement.

18h35 AESPRI

*Projection-ciné à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.
Méïssane & Nicolas*

Dans le cadre de la journée internationale des Droits des Femmes, l'AESPRI organise une projection du film *Persepolis*, de Marjanne Satrapi et Vincent Paronnaud. La projection sera suivie d'une discussion/débat en compagnie des membres du ciné-club persan de Genève. Un apéritif de clôture permettra de continuer les discussions de manière plus informelles. L'événement se déroulera en collaboration avec les Activités culturelles ainsi que le Ciné-Club Universitaire de Genève.

La demande comprend des frais de droit de diffusion (CHF 466.-), des frais de copie du film (CHF 250.-), des frais d'apéritif (194.65.-), ainsi que des frais d'impressions (157.5).

La demande de subvention s'élève à CHF 1'094.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- **La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.**
- **Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.**
- **La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.**
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

18h55 L'Odyssée

*Voyage d'études à Bologne.
Pierre & Camille*

L'association « L'Odyssée » désire organiser un voyage d'études à visée historique à Bologne. Lors de ce voyage, les étudiant.e.x.s découvriront l'histoire de cette ville sur plusieurs époques (antique, médiévale, moderne et contemporaine) par différentes visites et activités culturelles. Le voyage proposera également différents types de visites. Les étudiant.e.x.s ont décidé de s'y rendre en train, pour des considérations écologiques.

La demande comprend des frais de transport (CHF 3'370.-), des frais d'hébergement (CHF 3'188.55),

et des frais de taxe de séjour (CHF 450.-). L'association demande 200 CHF par participant.e.x.s soit 3'000.- conformément à l'art. 22 du Règlement de la Commission de Gestion des Taxes Fixes concernant les voyages d'études.

La demande de subvention s'élève à CHF 3'000.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h15 AEE

*Festival « Mon choix, mon corps, ta gueule ! »
Taïssa & Ruben*

L'AEE souhaite organiser un festival comprenant diverses sortes d'événements comme des tables rondes, des projections cinématographiques, des expositions photographiques et des conférences autour du thème du corps et des travailleur.euse.x.s du sexe. Le but est de visibiliser les travailleur.euse.x.s du sexe en leur donnant la parole de plusieurs manières. L'association envisage également de construire un site web pour pérenniser le festival qui se veut ouvert à la toute la communauté universitaire. Le festival se déroulera du vendredi 11 au dimanche 13 mars dans la salle des Saules.

La demande comprend des frais de droits d'auteur pour l'exposition photographique (CHF 416,84.-), des frais de diffusion des films (CHF 550.-), des frais de location de salle (CHF 650.-), des frais de location de location de salle de projection (CHF 100.-), ~~des frais d'émolument administratif (CHF 60.-)~~; des frais d'impression des photographies (CHF 240.-), des frais de matériel temporaire d'exposition (CHF 300.-), des frais de réception et de renvois des colis (CHF 111,40.-), des frais de transports et de remerciement des intervenantes (CHF 200.-), ~~des frais de communication (CHF 330.-)~~; des frais d'apéritifs (CHF 400.-) et ~~des frais d'imprévus (CHF 400.-)~~.

La demande de subvention s'élève à CHF 3'758,24.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur de 2'969.-.

Bien que la Commission rentre en matière au sujet du financement de l'événement, elle tient à rappeler que chaque dossier doit être rendu avec des devis complets pour chaque poste de dépense et qu'ils doivent être clairs et explicites.

De plus, la Commission rend également l'association attentive au fait qu'elle ne finance pas des imprévus budgétaires.

Enfin, la Commission ne finance pas la publicité numérique et propose d'héberger le site web sur l'alternative déjà existante : la plateforme AGORA.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.

- Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.

19h35 AJP

Podcast « Voix de droit »

Charlotte Burnand

L'AJP organise un podcast « Voix de droit » qui a pour but de faire découvrir divers métiers du droit, autres que l'avocature et la magistrature et de visibiliser des parcours professionnels alternatifs, ponctués d'échecs, de réorientations et de réussites. Le podcast sera diffusé une fois par mois à partir de mars.

La demande comprend des frais de cadeaux de remerciements aux intervenant.e.x.s (CHF 81.-).

La demande de subvention s'élève à CHF 81.-.

Décision : la subvention est allouée à hauteur demandée.

La subvention sera conditionnée à :

- La reddition d'une comptabilité un mois après la réalisation du projet.
- Le remboursement éventuel du solde de la somme octroyée.
- La figuration du logo de la CGTF sur tout support imprimé.
- **Un retour à la communauté universitaire, par exemple sous la forme d'un compte-rendu dans un journal étudiant.**

19h55 Divers

- **Demande d'amnistie de AETI**

L'association nous fait parvenir une demande d'amnistie pour plusieurs comptabilités. L'association a eu des problèmes organisationnels entravant la tenue d'une comptabilité en ordre. Elle a par la suite réorganisé le fonctionnement de sa trésorerie avec que cette situation ne se reproduise plus. L'association a également fait l'effort, malgré ces problèmes, de nous transmettre les comptabilités de ces trois dernières années qui étaient encore manquantes.

L'association demande donc une amnistie comptable pour :

- Comptabilité ordinaire 2016-2017
- Comptabilité ordinaire 2017-2018

Décision : la Commission accepte la demande d'amnistie

- **Demandes de subvention ordinaire de l'AEHR et de GAME**

Les associations AEHR et GAME ont été reconnues par le rectorat en 2016, mais n'ont jamais eu d'activité comptable, ne se sont jamais annoncées à la Commission, et n'ont donc jamais fait de demande de subvention ordinaire. En effet, lorsque des associations sont nouvellement

reconnues, la CGTF leur verse le montant de base de la subvention ordinaire (300 CHF) afin qu'elles puissent avoir de quoi entamer une gestion comptable, ainsi que d'organiser quelques activités. Les associations AEHR et GAME demandent donc de pouvoir obtenir la subvention ordinaire au même titre que les associations nouvellement reconnues.

Décision : la Commission accepte les demandes de subventions ordinaires pour nouvelles associations

- **Appel à projets**

La Commission doit encore régler plusieurs détails concernant l'appel à projets 2022. Premièrement, la Commission se questionne sur l'établissement d'une limite de projets par associations. Deuxièmement, dans la dernière version, l'appel à projets reprend la pratique de la Commission de demande un double devis pour chaque poste de dépense, ce qui, selon certains membres, n'est pas pertinent lorsqu'il s'agit de salaires. Certain.e.s membres proposent d'enlever ce prérequis. Troisièmement, la Commission s'interroge au sujet de la durée maximale des projets et anticipe que plus un projet dure dans le temps, plus il demandera de l'effort pour maintenir un suivi. Certain.e.s membre de la Commission proposent d'établir un délai maximum d'un an pour éviter les problèmes de passations entre les différent.e.x.s secrétaire.x.s.

Commission tient également à remercier Nicolas et Nelson pour leur travail de rédaction de l'appel à projets.

Décision : la Commission n'établit pas de nombre de projets maximum par association, ne demande pas de double devis pour chaque poste de dépense et établis la durée d'un an maximum pour chaque projet.

La séance se termine à 20:55

PV fait à Genève le 14 février 2022 par Mara Gómez et Christopher Horta.